RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00272
Numéro SIREN : 533 337 119
Nom ou dénomination : LEIKH

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002221

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *LE PUY EN VELAY*

Date : 03/08/2020

246748

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/002221**
n°de gestion : **2011B00272**
n°SIREN : **533 337 119 RCS Le Puy en Velay**

Le greffier du Tribunal de Commerce du Puy En Velay certifie avoir procédé le 03/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

LEIKH - Société par actions simplifiée
route du Puy Lieudit Tabagnon 43260 Saint-julien-chapteuil -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay * HAUTE-LOIRE *

246748

2011 B 272

(1) **BILAN - ACTIF** N° 2050 2020

GREFFE DGFiP du TRIBUNAL de COMMERCE
03 AOUT 2020
43000 LE PUY

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH
Adresse de l'entreprise route du Puy 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL
Numéro SIRET* 5 3 3 3 3 7 1 1 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12
Néant ☐ *
B 2020 002221
Exercice N clos le, 31/12/2019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé	(I)				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	8 302	AQ	8 302	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	128 101	AS	91 271	36 830
	Autres immobilisations corporelles	AT	760 675	AU	647 015	113 659
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	18 210	BI		18 210
	TOTAL (II)	BJ	915 289	BK	746 589	168 700
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	386 959	BU		386 959
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 825	BY	1 067	18 758
	Autres créances (3)	BZ	74 174	CA		74 174
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	151 208	CE		151 208
	Disponibilités	CF	665 075	CG		665 075
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 492	CI		27 492
	TOTAL (III)	CJ	1 324 734	CK	1 067	1 323 667
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 240 024	LA	747 656	1 492 368

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 178 496)	DA	178 496
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	17 850
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	181 064
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	319 686
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	258 161
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	955 258
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	92 498
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	54 631
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	141
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	307 752
	Dettes fiscales et sociales	DY	81 386
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	699
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	537 109
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 492 368

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	476 475
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEIKH — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 608 126	FB		FC	6 608 126	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	57 452	FH		FI	57 452	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 665 579	FK		FL	6 665 579	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 557	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11 390	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 695 526	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 455 520	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(47 846)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 588	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	388 362	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	53 352	
	Salaires et traitements*					FY	332 674	
	Charges sociales (10)					FZ	94 125	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	63 573	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	239	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	9 291	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 353 881	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	341 644	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 626	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	17 626	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 135	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 135	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	16 491	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	358 135	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS LEIKH — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	863
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	54 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	54 863
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	55 188
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	55 188
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(324)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	99 649
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 768 016
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 509 854
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	258 161

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 529
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

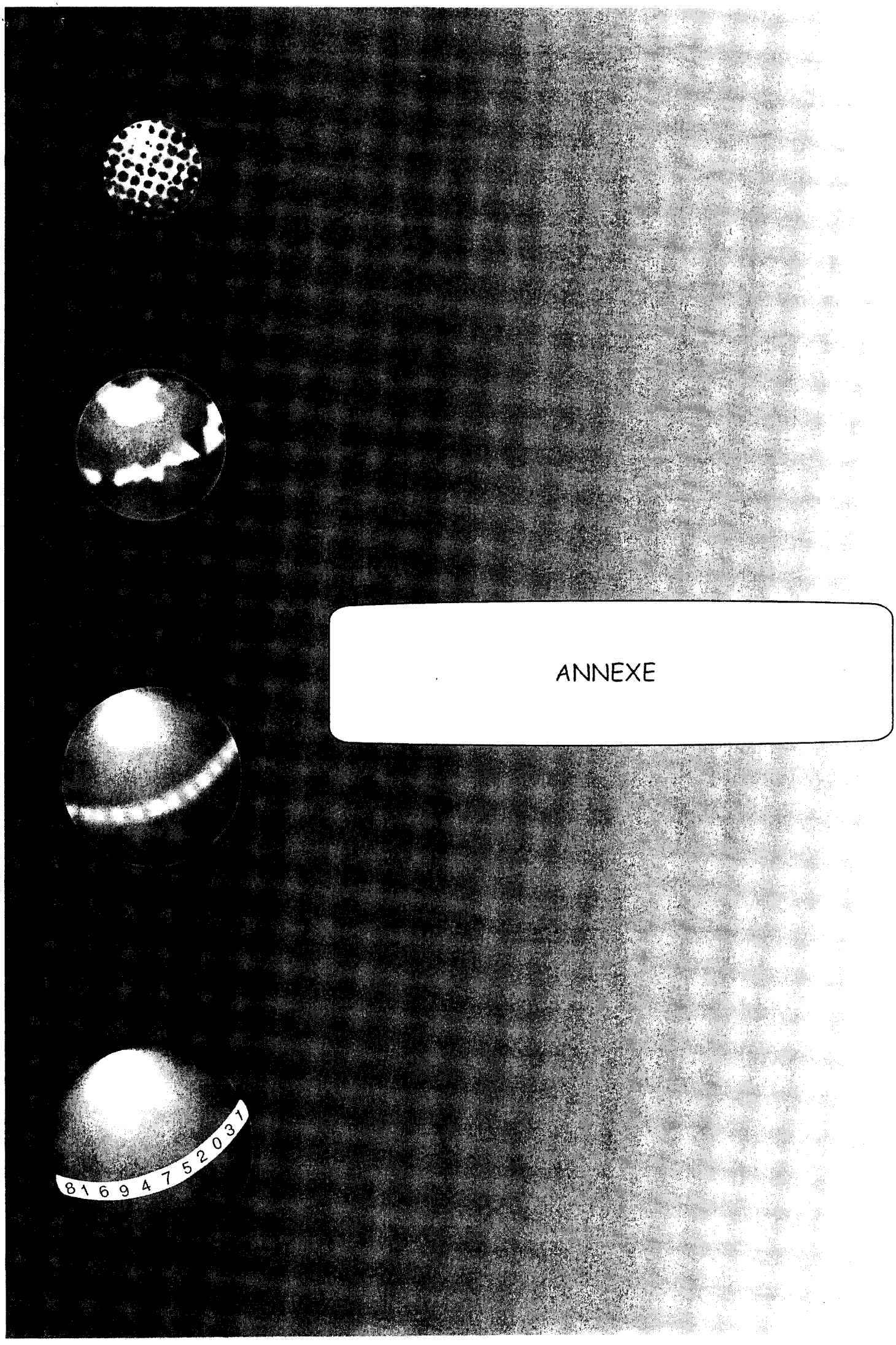
	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	55 188	
regul tiers		237
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		626
Produits des cessions d'éléments d'actif		54 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



ANNEXE

SOCIETE : SAS LEIKH **ANNEXE DE BASE**

EXERCICE : 31 Décembre 2019

ELEMENTS		PRODUITS	NON PRODUIT	
			N/S	N/A
I	REGLES & METHODES COMPTABLES			
I - 1	. Méthodes d'évaluation	X		
I - 2	. Calcul des amortissements et provisions	X		
I - 3	. Changement de méthode	X		
I - 4	. Dérogations	X		
I - 5	. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X		
I - 6	. Autres éléments significatifs			X
II	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN & AU COMPTE DE RESULTAT			
II - 2	Etat de l'actif immobilisé	X		
II - 3	Etat des amortissements	X		
II - 4	Etat des provisions	X		
II - 5	Etat des échéances, des créances & dettes	X		
II - 6	Informations & commentaires sur :			
II - 6 - 1	Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
II - 6 - 2	Réévaluation			X
II - 6 - 3	Frais d'établissement			X
II - 6 - 4	Frais de recherche & développement			X
II - 6 - 5	Fonds commercial			X
II - 6 - 6	Intérêts immobilisés			X
II - 6 - 7	Intérêts/éléments de l'actif circulant			X
II - 6 - 8	Différence d'évaluation/éléments fongibles de l'actif circulant			X
II - 6 - 9	Avances aux dirigeants			X
II - 6 - 10	Produits à recevoir	X		
II - 6 - 11	Charges à payer	X		
II - 6 - 12	Charges & produits constatés d'avance	X		
II - 6 - 13	Charges à répartir/plusieurs exercices			X
II - 6 - 14	Composition du capital social	X		
II - 6 - 15	Parts bénéficiaires			X
II - 6 - 16	Obligations convertibles			X
II - 6 - 17	Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
II - 6 - 18	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
III	ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS			
III - 7	Crédit bail			X
III - 8	Engagements financiers	X		
III - 9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
III - 10	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires			X
III - 11	Accroissement & allégement de la dette future d'impôt		X	
III - 12	Rémunération des dirigeants	X		
III - 13	Effectif moyen		X	
III - 14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
III - 15	Liste des filiales et participations			X
IV	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			X

SOCIETE : SAS LEIKH

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Stocks et en cours

Les stocks ont été inventoriés par et sous la responsabilité de l'entreprise.

Nous avons cependant veillé à ce que les méthodes utilisées ne fassent pas apparaître de survaleur.

Les frais financiers ont été exclus de la valorisation des stocks.

Les marchandises en provenance des centrales d'achats sont évaluées au dernier coût d'achat de l'exercice, la rotation des stocks permettant d'assimiler les marchandises restant au dernier jour de l'exercice aux dernières livraisons reçues.

Les marchandises en provenance d'autres fournisseurs sont évaluées, soit au dernier coût d'achat de l'exercice pour les mêmes motifs que précédemment exposés, soit en appliquant au prix de vente un coefficient tenant compte de la marge et des taxes applicables au produit considéré.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Installations générales, agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel outillage	4 et 5 ans	linéaire
Mobilier bureau	5 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le CICE de 2018 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

La société a signé une convention d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2017 avec sa société mère la SAS LYSYA. La convention prévoit que le résultat est calculé comme en l'absence d'intégration.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Corporelles	953 521	32 411	88 854	897 079
Immobilisations Financières	17 770	440		18 210
TOTAUX	971 291	32 851	88 854	915 289

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Corporelles	716 682	63 573	33 665	746 509
TOTAUX	716 682	63 573	33 665	746 509

Document II - 4

ETAT DES PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provisions pour dépréciation	856	239	28	1 067
TOTAUX	856	239	28	1 067

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres	18 210		18 210
Clients	19 825	19 825	
Personnel	43	43	
Etat	12 660	12 660	
Débiteurs divers	61 469	61 469	
Charges constatées d'avance	27 492	27 492	
TOTAUX	139 702	121 491	18 210

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	92 498	32 005	60 492	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	307 752	307 752		
Dettes fiscales & sociales	81 386	81 386		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés	54 631	54 631		
Autres dettes	840	840		
TOTAUX	537 109	476 616	60 492	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 840
Valeur Mobilière de placement	1 208
TOTAUX	56 048

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes financières diverses	718
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	28
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	47 421
Dettes fiscales et sociales	45 041
TOTAUX	93 209

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	27 492	
TOTAUX	27 492	

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	178 496
Nombre d'actions composant le capital social	11 156
Nominal des actions	16

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	526
TOTAUX	526

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

Document III - 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1 Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS LEIKH *N° Siren : 533 337 119*	178 496	518 600	95,24%	1 618 197	1 618 197	51 528		6 665 579	258 161	233 750	
2 Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
B Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1 - Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)											
2 - Participations non reprises au § A a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
03 AOUT 2020
43000 LE PUY

LEIKH

Société par Actions Simplifiée au capital de 178.496 euros
Siège social : Route du Puy - Lieudit tabagnon

43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

533.337.119 R.C.S LE PUY EN VELAY
N° SIRET : 533.337.119.00010

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 qui s'élève à la somme de 258.161 euros de la manière suivante :

- Réserve spéciale pour fonds propres	15.372 €
- Dividendes	239.854 €
- Autres réserves	2.935 €

Chaque action recevra ainsi un dividende de 21,50 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 Décembre 2016	31 Décembre 2017	31 Décembre 2018
DIVIDENDE	39.046 €	200.808 €	245.432 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	0 €	0 €	0 €
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	39.046 €	200.808 €	245.432 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président

Jérôme BOUQUET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

LEIKH

SAS au Capital de 178 496 Euros

Route du Puy

Lieudit Tabagnon

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

RCS LE PUY EN VELAY 533 337 119

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

21 Quai Saint Vincent 69283 LYON Cedex 01 Tél : 04 72 77 11 99 Fax : 04 72 77 11 90
SIREN : 399 105 980 NAF : 6920Z

Jérôme BOUQUET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Aux Associés de la société LEIKH,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 22 juin 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LEIKH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidente le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La première partie de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations suivantes : immobilisations, stocks et disponibilités.

Dans le cadre de mes appréciations des règles et méthodes comptables suivies par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Je me suis également assuré de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

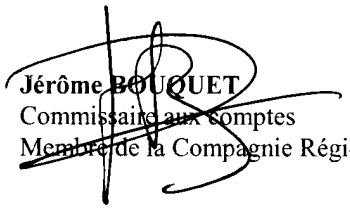
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon,
Le 7 juin 2020



Jérôme BOUQUET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

	Brut	Amortisseme Depreciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	8 302	8 302		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 102	91 271	36 830	13 110
Autres immobilisations corporelles	760 676	647 016	113 660	223 730
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 210		18 210	17 770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	915 290	746 589	168 700	254 610
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	386 959		386 959	339 113
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	19 825	1 067	18 758	10 473
Autres créances	74 174		74 174	102 485
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	151 208		151 208	456 703
Disponibilités	665 076		665 076	245 350
Charges constatées d'avance	27 492		27 492	23 806
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 324 735	1 067	1 323 668	1 177 929
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 240 025	747 656	1 492 368	1 432 539

	31/12/2019	31/12/2018
Capital	178 496	178 496
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	17 850	17 850
Réserves statutaires ou contractuelles	181 064	172 938
Réserves réglementées		
Autres réserves	319 686	314 150
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	258 162	259 094
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**955 258**	**942 528**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92 499	119 407
Emprunts et dettes financières diverses	54 632	35 875
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	142	521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	307 752	237 396
Dettes fiscales et sociales	81 386	96 347
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		180
Autres dettes	699	284
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**537 110**	**490 011**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 492 368**	**1 432 539**

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	6 608 126		6 608 126	6 516 739
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	57 453		57 453	52 492
Chiffre d'affaires net	6 665 579		6 665 579	6 569 231

	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	18 557	18 782
Autres produits	11 390	6 346
Total produits d'exploitation (I)	6 695 527	6 594 359
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	5 455 521	5 363 662
Variations de stock	-47 846	3 523
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 589	4 943
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	388 362	345 257
Impôts, taxes et versements assimilés	53 352	56 311
Salaires et traitements	332 674	327 444
Charges sociales	94 125	89 288
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	63 573	63 275
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	239	521
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	9 292	3 031
Total charges d'exploitation (II)	6 353 882	6 257 253
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	341 645	337 106
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	17 626	22 125
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers (V)	17 626	22 125
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 135	2 204
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total charges financières (VI)	1 135	2 204
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	16 491	19 921
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	358 136	357 027

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	864	8 785
Sur opérations en capital	54 000	
Total produits exceptionnels (VII)	54 864	8 785
Sur opérations de gestion		630
Sur opérations en capital	55 188	10 908
Total charges exceptionnelles (VIII)	55 188	11 538
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-325	-2 754
Impôts sur les bénéfices (X)	99 649	95 179
Total des produits (I+III+V+VII)	6 768 016	6 625 268
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 509 854	6 366 174
BENEFICE OU PERTE	258 162	259 094

Document I

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles généralement applicables en la matière, dans le respect du règlement ANC 2018-01 du 28 avril 2018, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes

I-1 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Stocks et en cours

Les stocks ont été inventoriés par et sous la responsabilité de l'entreprise.

Nous avons cependant veillé à ce que les méthodes utilisées ne fassent pas apparaître de survaleur.

Les frais financiers ont été exclus de la valorisation des stocks.

Les marchandises en provenance des centrales d'achats sont évaluées au dernier coût d'achat de l'exercice, la rotation des stocks permettant d'assimiler les marchandises restant au dernier jour de l'exercice aux dernières livraisons reçues.

Les marchandises en provenance d'autres fournisseurs sont évaluées, soit au dernier coût d'achat de l'exercice pour les mêmes motifs que précédemment exposés, soit en appliquant au prix de vente un coefficient tenant compte de la marge et des taxes applicables au produit considéré.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais accessoires (droit de mutation, honoraires, frais d'acte, ...) nécessaires à la mise en état de ces biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

I-2 Calcul des amortissements et des provisions

L'amortissement des actifs immobilisés est calculé sur les durées normales d'utilisation, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif, en conformité avec les règles et principes comptables applicables à ce jour.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été appréciés à la valeur actuelle, et ont fait si nécessaire, l'objet de provisions pour dépréciation.La durée et les modes utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivants :

	DUREE	MODE
Installations générales, agencements	5 à 10 ans	linéaire
Matériel outillage	4 et 5 ans	linéaire
Mobilier bureau	5 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire

Le tableau 2056 N décrit l'état de ces provisions lorsqu'elles existent.

I-3 Changement de méthode

Aucun changement de méthode est à signaler.

I-4 Dérogations

Aucune dérogation n'a été faite aux règles générales applicables.

I-5 Informations complémentaires

Le CICE de 2018 a été utilisé pour améliorer le fonds de roulement de l'entreprise.

La société a signé une convention d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2017 avec sa société mère la SAS LYSYA. La convention prévoit que le résultat est calculé comme en l'absence d'intégration.

Aucune autre information complémentaire ne semble devoir être donnée pour respecter le principe de l'image fidèle.

Document II - 2

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur Brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
Immobilisations Corporelles	953 521	32 411	88 854	897 079
Immobilisations Financières	17 770	440		18 210
TOTAUX	**971 291**	**32 851**	**88 854**	**915 289**

Document II - 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissement début exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement fin exercice
Immobilisations Corporelles	716 682	63 573	33 665	746 589
TOTAUX	**716 682**	**63 573**	**33 665**	**746 589**

Document II - 4

ETAT DES PROVISIONS

	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provisions pour dépréciation	856	239	28	1 067
TOTAUX	**856**	**239**	**28**	**1 067**

Document II - 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres	18 210		18 210
Clients	19 825	19 825	
Personnel	43	43	
Etat	12 660	12 660	
Débiteurs divers	61 469	61 469	
Charges constatées d'avance	27 492	27 492	
TOTAUX	**139 702**	**121 491**	**18 210**

DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A +1 an & 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	92 498	32 005	60 492	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	307 752	307 752		
Dettes fiscales & sociales	81 386	81 386		
Dettes sur immobilisations				
Groupe et associés	54 631	54 631		
Autres dettes	840	840		
TOTAUX	**537 109**	**476 616**	**60 492**	

Document II - 6 - 10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 840
Valeur Mobilière de placement	1 208
TOTAUX	**56 048**

Document II - 6 - 11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunt et dettes financières diverses	718
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédits	28
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	47 421
Dettes fiscales et sociales	45 041
TOTAUX	**93 209**

Document II - 6 - 12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges & produits d'exploitation	27 492	
TOTAUX	**27 492**	

Document II - 6 - 14

CAPITAL SOCIAL

Montant du capital	178 496
Nombre d'actions composant le capital social	11 156
Nominal des actions	16

Document III - 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	526
TOTAUX	**526**

Document III - 12

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

IV- AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'émergence et l'expansion de la crise du CORONAVIRUS depuis le mois de janvier 2020 ont affecté l'environnement économique mondial et donc français.

Cet évènement n'étant pas lié à des conditions existant à la date de la clôture, il n'a pas eu d'incidence sur le compte de résultat et le bilan de l'exercice 2019.

La crise actuelle ne modifie pas la valorisation des actifs et passifs présents à la clôture 2019.

Les impacts de cet évènement post-clôture sont à ce jour difficilement mesurables pour notre société.